



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2020
PAR VIDÉOCONFÉRENCE**

Séance en vidéoconférence enregistrée (audiovisuel), dans le contexte du cadre particulier applicable aux municipalités découlant de l'état d'urgence sanitaire (COVID-19)

PRÉSENCES (présences notées par Madame Chantal Duval)

| | | |
|----------|-------------------|----------|
| Monsieur | Gaétan Morin | Maire |
| Monsieur | Réal Payette | Siège #1 |
| Monsieur | Gilles Arbour | Siège #2 |
| Madame | Mélanie Laberge | Siège #3 |
| Madame | Mélissa Arbour | Siège #4 |
| Monsieur | Pierre Desrochers | Siège #6 |

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

ABSENCE

| | | |
|----------|--------------|----------|
| Monsieur | Serge Forest | Siège #5 |
|----------|--------------|----------|

1. Ouverture et constat du quorum

Monsieur Gaétan Morin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 20 h.

2. Adoption de l'ordre du jour

No : 169 – 2020

**Suivant la proposition de: Réal Payette
Dûment appuyée par: Pierre Desrochers
Il est résolu:**

QUE le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Kiosque de l'Étang – Extra – Décision

No : 170 – 2020

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a octroyé le mandat de réaménagement du kiosque de l'Étang, par la résolution 217-2019, à Construction JM Simard et Jocelyn Breault électricité;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont débutés et que de légères modifications sont suggérées, soit de faire les divisions en 2x4 au lieu de 2x6 et ajouter des matériaux entre les murs extérieurs et le revêtement, pour un total de 250 \$ d'extra;



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2020
PAR VIDÉOCONFÉRENCE**

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'AUTORISER l'extra d'un maximum 250 \$ plus taxes pour le projet de kiosque de l'Étang, ajoutant ainsi ce montant au contrat de Construction JM Simard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Réouverture du parc de planche à roulettes – Décision

No : 171 – 2020

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté la résolution 117-2020 le 20 avril 2020, dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire (COVID-19), afin de fermer tous les bâtiments et aires de jeux de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles directives permettent l'ouverture du parc de planche à roulettes, car l'utilisation du parc de planche à roulettes n'est pas un sport fédéré, mais qu'il est un sport qui respecte les consignes de reprise d'activités sportives récréatives individuelles ou à deux, sans contact physique, en pratique libre, en plein air (Phase 1 des activités permises à partir du 20 mai 2020);

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :**

D'APPROUVER la réouverture du parc de planche à roulettes au parc municipal en date du 30 mai 2020;

D'INSTALLER une affiche 4 x 8 pieds concernant la distanciation sociale de 2 mètres et d'y laisser l'affiche, déjà sur place, sur l'interdiction des rassemblements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Égouts du village – Forages additionnels – Décision

No : 172 – 2020

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a octroyé le mandat d'étude géotechnique (forages) et environnementale de site à la firme Les Services EXP inc. par la résolution 020-2020 le 20 janvier 2020 pour un montant de 89 634,51 \$ taxes incluses (ou 77 960 \$ plus taxes);

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont débutés et que deux forages supplémentaires ainsi que les analyses sont recommandés par la firme Les Services EXP inc. afin de déterminer s'il y a présence ou non de sols contaminés;



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2020
PAR VIDÉOCONFÉRENCE**

CONSIDÉRANT QUE la soumission pour ces forages supplémentaires et analyses est d'un montant de 8 743 \$ plus taxes ;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'AUTORISER l'extra de 8 743 \$ plus taxes pour les deux forages supplémentaires ainsi que les analyses associées, dans le cadre de l'étude géotechnique et environnementale de site réalisée par la firme Les Services EXP inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Achat d'abat-poussière – Décision

No : 173 – 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'épandage régulier d'abat-poussière sur les rues municipalisées en gravier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission de Somavrac C.C. au montant de 640 \$ plus taxes par sac de 1 000 kg;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'AUTORISER l'achat de quatre sacs de 1 000 kg de chlorure de calcium (abat-poussière) auprès de l'entreprise Somavrac C.C. pour un montant total de 2 560 \$ plus taxes;

D'AFFECTER cette dépense au GL 02-320-00-521-00 (Entretien et réparation infrastructures).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Entretien des rues en gravier – Décision

No : 174 – 2020

CONSIDÉRANT QUE les rues en gravier nécessitent un entretien, soit un nivelage;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé de mandater Excavation Mailhot & Fils enr. pour le nivelage à 130 \$/heure incluant l'opérateur;



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2020
PAR VIDÉOCONFÉRENCE**

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :**

D'AUTORISER la dépense en lien avec le nivelage des rues en gravier;

D'AFFECTER ces dépenses au GL 02-320-00-521-00 (Entretien et réparation infrastructures).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Terrains de tennis – Extra – Décision

No : 175 – 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé le contrat de réfection des terrains de tennis à l'entreprise Bourassa Sport Technologie inc. au montant de 48 600 \$, plus les taxes applicables, par la résolution 007-2020 le 20 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le contrat ne prévoyait pas de nouveaux poteaux pour les filets du terrain de tennis et que les poteaux doivent être remplacés;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Bourassa Sport Technologie inc. a fourni une soumission à la Municipalité au montant de 5 000 \$ plus taxes (soumission en annexe) alors que ce type de travaux en coûte habituellement 10 000 \$ plus taxes, pour l'enlèvement des poteaux et ancrages existants, fourniture et installation de nouveaux ancrages et fourniture et installation de nouveaux poteaux;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu :**

D'AUTORISER l'extra de 5 000 \$ plus taxes au contrat de Bourassa Sport Technologie inc. pour l'enlèvement des poteaux et ancrages existants, fourniture et installation de nouveaux ancrages et fourniture et installation de nouveaux poteaux, selon la soumission reçue;

D'AFFECTER cette dépense au GL GL 03-313-10-022-01 et de faire ultérieurement un transfert budgétaire pour combler le montant nécessaire dans le poste budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2020
PAR VIDÉOCONFÉRENCE**

10. Période de questions

Aucun citoyen présent, étant donné que la séance a lieu exceptionnellement en vidéoconférence, dans le contexte du cadre particulier applicable aux municipalités découlant de l'état d'urgence sanitaire (COVID-19).

11. Levée de l'assemblée

No : 176 – 2020

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20h10.

Monsieur Gaétan Morin
Maire

Chantal Duval
Directrice générale et
secrétaire-trésorière